

Janvier 2025



Infos ce qu'il faut

Pour plus d'infos, n'hésitez pas à contacter
notre déléguée syndicale, Ghislaine Le Divechen :
tel. 07 60 01 56 38 - g.ledivechen@aljt.asso.fr
Consultez aussi notre site : www.cgtaaljt.com



Notre syndicat

◆ Notre activité

Pour préparer les négociations, nous multiplions les rencontres avec les collègues, et avons travaillé d'arrache-pied à la construction de notre cahier revendicatif et croisé les engagements QVCT de l'ALJT avec nos propres repères. Vous les trouverez sur notre site internet.

◆ Notre site, un outil pour s'informer et donner son avis

Notre site évolue de jours en jours. Vous pouvez maintenant nous donner votre avis. Il nous est précieux pour négocier au plus près de vos besoins et aspirations.

◆ Les élections CSE :

Nous rentrons maintenant dans la période de campagne électorale. La négociation du protocole pré-électoral aura lieu le 14 janvier. Le premier tour, le 10 février 2025.

Soyons clairs: plus la CGT sera forte, plus nous obtiendrons des accords intéressants avec de vrais conquies sociaux !



Négociations

Le 20 décembre dernier, nous avons signé, tout comme les autres organisations syndicales, un accord d'entreprise. Il permet des petites avancées : indemnité télétravail, augmentation valeur faciale des tickets restaurant... De plus, l'ALJT compense l'augmentation du contrat frais de santé pour les emplois repères 1 à 16. Pour autant, cet accord reste très insuffisant. Il ne prévoit que 1,5% d'augmentation des salaires au 1er janvier 2025. Cette augmentation ne compense pas l'inflation (de plus de 10%) des années précédentes sur les produits du quotidien : alimentation, logement, énergie.. Et ne permet pas de répondre au besoins des salariés. Pour aller plus loin, l'implication de tous sera capitale.

Par ailleurs, nous avons présenté le cahier revendicatif et nos observations sur la QVCT. Vous trouverez toutes les informations et pourrez donner votre avis sur notre site internet www.cgtaaljt.com

Prochaine réunion de négociation sur la QVCT, le 24 janvier.

Les points importants du CSE du 19 décembre 2024

Par décision unilatérale, l'ALJT compense l'augmentation des frais de santé pour les employés /ouvriers et agents de maîtrise. Le CSE a rendu un avis sur la politique salariale 2023 de l'ALJT.

